

**République Française - Département du Nord**

**Arrondissement d'Avesnes**

**Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes**

**Siège Social : Mairie d'Avesnes sur Helpe - Place du Général Leclerc**

**59363 AVESNES SUR HELPE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du : mercredi 28 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le mercredi 28 octobre, le Conseil Syndical s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Guislain CAMBIER, Président, après convocation légale de ses membres en date du vendredi 16 octobre 2020.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 55

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 35

Nombre d'absents : 15

Nombre d'excusés : 4

Ont donné procuration : 1

**Délibération n° 25-2020**

**OBJET : INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

Monsieur le Président propose d'attribuer les indemnités suivantes :

↳ Président : 37,41 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821)

↳ Vice-Présidents : 18,7 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer les indemnités suivantes :

↳ Président : 37,41 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821)

↳ Vice-Présidents : 18,7 % de l'indice brut 1015 (indice majoré 821)

Fait en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Guislain CAMBIER

Publié le.....

Notifié le.....

Transmis à la Sous-Préfecture le.....

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme

Le.....

Le Président

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.